

CONSEIL MUNICIPAL de



Compte Rendu de la Séance du
Mardi 18 Décembre 2018

SOMMAIRE

I – LE POINT SUR LES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.....	3
II – LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES.....	3
III – LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES	4
IV – AUTORISATION D’ENGAGER, DE LIQUIDER ET MANDATER DES DEPENSES EN INVESTISSEMENT SUR LA PERIODE PRECEDANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019	4
V – REPARTITION DU COMPLEMENT COMMUNAL DE L’INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENTS (IRL 2017).....	5
VI – CONVENTION DE PARTENARIAT (PUP) AVEC LA SOCIETE IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES ET LA SCI PIERRE POUR L’AMENAGEMENT DE VOIRIE ET RESEAUX ENTRANT DANS LE CADRE DE LA REALISATION D’UN PROJET DE CENTRE COMMERCIAL	5
VII – DETERMINATION DE PLAFONDS PAR ACTION DE FORMATION AU TITRE DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION.....	6
VIII – FIXATION DE LA REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION.....	7
QUESTIONS DIVERSES.....	7

Le Conseil Municipal de Saint Christol lez Alès s'est réuni en séance ordinaire le Mardi 18 Décembre 2018 à 20H30.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. BENEZET Jean-Charles – COULET Suzanne - DATO Élisabeth - FRANCES Henri - GOGUILLON Nathalie - HERVAS Sonia - JOULLIA Danielle – LASH Christian – MALAVELLE William - MARTIN Laurence - MEYNIER Jérôme – MONIER Rudy - NIEL Marie-Christine - PASINETTI Josette - PAUTARD Véronique - PELLEREI Jean-Pierre - POPOFF Thierry - POUECH Serge – ROUX Jean-Pierre – ROUX Marie-Christine - SIRVIN Jean – - THIBONNIER Nathalie

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : ASSENAT Marion (Procuration à MALAVELLE William) – BENKEMOUN David (Procuration à POPOFF Thierry) - FONTBONNE Céline (Procuration à ROUX Marie-Christine) - ROUX Philippe (Procuration à PAUTARD Véronique) - SORTAIS Virginie (Procuration à ROUX Jean-Pierre) - TECCO Bernard (Procuration à BENEZET Jean-Charles)

ABSENT EXCUSE : BERNARD Philippe

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MONIER Rudy

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et cite les procurations qui ont été données par des Conseillers empêchés d'assister au Conseil Municipal de ce jour.

Monsieur le Maire propose d'observer une minute de silence en hommage aux nombreuses victimes de l'attentat perpétré le 11 Décembre dernier à Strasbourg : 5 personnes tuées et 11 blessées.

XXXXX Observation d'une minute de silence XXXXX

Approbation du compte rendu de la séance du 20 Novembre 2018

Aucune observation n'étant émise, le compte rendu de la séance du 20 Novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

I – LE POINT SUR LES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire fait le point sur les décisions prises depuis la dernière séance du Conseil.

N°	Objet de la décision	Observation(s)
DEC 2018-019	Marché des contrats d'assurances de la commune de St Christol Lez Alès pour la période 2019-2022.	<u>Lot N° 1 – ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES</u> MAIF : 6 411,59 € TTC/an <u>Lot N° 2 – ASSURANCE DES RESPONSABILITES ET DES RISQUES ANNEXES</u> SMACL : 3 488,80 € TTC/an <u>Lot N° 3 – ASSURANCE DES VEHICULES ET DES RISQUES ANNEXES</u> PILLIOT : 7 969,52 € TTC/an <u>Lot N° 4 – ASSURANCE DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE DES AGENTS ET DES ELUS</u> SMACL : 235,44 € TTC/an <u>Lot N° 5 – ASSURANCES DES PRESTATIONS STATUTAIRES</u> GROUPAMA : 36 789,56 € TTC/an
DEC 2018-020	Choix du groupement Sarl EIBAT/Atelier INEXTENSO Architectes pour la maîtrise d'œuvre relative à l'opération de rénovation des toitures des bâtiments communaux (MAPA N° 2018-024)	29 250,00 € HT soit 35 100,00 € TTC

II – LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire aborde le travail des Commissions municipales qui se sont réunies depuis le dernier Conseil.

1. Comité Consultatif de l'Environnement (26 novembre 2018) – Annexe Doc. N°1

Le compte rendu du Comité Consultatif a été mis à la disposition des Conseillers sur le portail CICM.

2. Commission des Ressources Humaines (12 décembre 2018) – Annexe – Doc. N°2

Le compte rendu de la commission a été mis à la disposition des Conseillers sur le portail CICM. Monsieur le Maire indique que deux points de l'ordre du jour du Conseil de ce soir se rapportent à cette commission.

3. Commission Culture /Festivités (13 décembre 2018) – Annexe – Doc. N°3

Le compte rendu de la commission a été mis à la disposition des Conseillers sur le portail CICM.

III – LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire indique que le Conseil Communautaire s'est déroulé le 13 Décembre dernier. Parmi les points importants de l'ordre du jour :

- L'Attribution de Compensation prévisionnelle pour 2018 qui s'élève à 656 969 € pour Saint Christol,
- L'ouverture anticipée des crédits 2019,
- La contribution au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) : la décision a été attaquée au Tribunal Administratif par 25 communes gardoises avec un jugement rendu ce jour dont on n'a pas de nouvelles. L'objet du litige portait essentiellement sur la notion de strates.
- Projet de mise en place d'un covoiturage public sur Alès Agglomération avec un abonnement souscrit auprès de N'Tech. Une ligne test a été mise en place d'Alès à Saint Jean du Gard sur laquelle on a recensé le passage de près de 800 véhicules par jour.

IV – AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET MANDATER DES DEPENSES EN INVESTISSEMENT SUR LA PERIODE PRECEDANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil, en attendant l'adoption du Budget 2019, de faire application de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, selon l'affectation des crédits ci-après :

Chapitres budgétaires de la section d'investissement sollicités (Affectation des crédits)	Montant des crédits ouverts en 2018 (BP+DM)	Montant utilisable sur 2019 (Max = 25% du montant des crédits ouverts en N-1)
20 - Immobilisations incorporelles	18 385,00 €	4 596,25 €
21 – Immobilisations corporelles	902 544,89 €	225 636,22 €
23 – Immobilisations en cours	175 239,73 €	43 809,93 €
TOTAL	1 096 169,62 €	274 042,40 €

Monsieur le Maire en appelle au vote.

Sur 28 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
27	0	1	0

Le Conseil Municipal **AUTORISE** le Maire, par 27 voix 'Pour', zéro voix 'Contre', une "Abstention" et zéro "Refus de vote" :

- À engager, liquider et mandater, jusqu'à l'approbation du Budget Primitif 2019, les dépenses d'investissement concernées, selon le besoin et le calcul de crédits définis dans le tableau ci-avant,
- À inscrire les crédits correspondants au Budget de l'exercice 2019, lors de son adoption.

V – REPARTITION DU COMPLEMENT COMMUNAL DE L'INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENTS (IRL 2017)

Monsieur le Maire expose que la commune est amenée à verser un complément communal aux personnes bénéficiaires de l'indemnité représentative de logement (I.R.L- Indemnité de base) versée par l'État aux instituteurs et aux institutrices (**Cf. Annexe – Doc N°4**).

Au titre de l'année civile 2017, une seule enseignante est concernée. Le montant total du complément communal à verser s'élève à 702 €uros. Pour mémoire, le montant versé en 2017 au titre de l'IRL 2016 était de 1 404 €uros.

Le paiement de cette dépense s'effectuera sur la base des crédits inscrits au budget de l'exercice en cours.

Monsieur le Maire en appelle au vote.

Sur 28 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
28	0	0	0

Le Conseil Municipal, **DECIDE** à l'unanimité, l'attribution aux Instituteurs et Institutrices le complément communal à l'I.R.L. pour l'année 2017 tel que défini dans le tableau joint en annexe.

VI – CONVENTION DE PARTENARIAT (PUP) AVEC LA SOCIETE IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES ET LA SCI PIERRE POUR L'AMENAGEMENT DE VOIRIE ET RESEAUX ENTRANT DANS LE CADRE DE LA REALISATION D'UN PROJET DE CENTRE COMMERCIAL

Monsieur le Maire commente les éléments portés dans la Note de Synthèse.

La Société l'Immobilier Européenne des Mousquetaires a établi un projet concernant la construction d'un centre commercial (Bricocash) sur un terrain situé au lieudit "L'Espervette"

La SCI PIERRE, propriétaire foncier de l'ensemble immobilier concerné, a le projet de réaliser à terme, l'installation d'une station de lavage sur le surplus de la parcelle cadastrée BD 177.

Compte tenu de son importance, cette opération aura un impact sur l'organisation et la gestion de la circulation automobile et conduira notamment à des travaux d'élargissement des Chemins de l'Espervette et des Boissières, et d'extension de réseaux publics.

Dans ce contexte, les différentes parties concernées par ce projet, dont la commune, ont décidé de convenir de l'établissement d'une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) prévue par le Code de l'Urbanisme et visant à déterminer le montant et les modalités de paiement de la participation au coût des équipements publics due par le constructeur et le propriétaire foncier (**Cf. Annexe – Doc N°5**).

Les travaux relatifs à la voirie et aux réseaux seront réalisés par la commune. Le constructeur s'acquittera de sa participation auprès de celle-ci selon l'échéancier établi dans le projet de convention.

Monsieur le Maire en appelle au vote.

Sur 28 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
24	0	4	0

Le Conseil Municipal, AUTORISE le Maire, par 24 voix "Pour", 0 voix "Contre", 4 "Abstentions" et 0 "Refus de vote", à signer la convention de partenariat (PUP) pour la réalisation du projet commercial BRICOCASH et à engager les dépenses pour les travaux de voirie et réseaux incombant à la commune.

VII – DETERMINATION DE PLAFONDS PAR ACTION DE FORMATION AU TITRE DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Monsieur le Maire indique que ce point de l'ordre du jour a été évoqué en Commission des Ressources Humaines, le 12/12/2018.

Conformément à l'article 9 du décret n°2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du Compte Personnel d'Activité dans la Fonction Publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie, la collectivité a proposé une première fois, le 08 novembre 2018, aux membres du Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion, l'adoption de plafonds pour la prise en charge des frais pédagogiques.

Après un premier avis défavorable rendu par ce dernier et un avis favorable des représentants des collectivités, un second avis a été sollicité avec une proposition de nouveaux plafonds par la commune. Le 29 novembre 2018, le Comité Technique du CDG 30 s'est réuni à nouveau et a donné un avis favorable.

Les plafonds par action de formation au titre du même projet d'évolution professionnelle proposés sont les suivants :

- 1 700,00 € TTC au titre d'une année civile pour un agent de catégorie C,
- 1 500,00 € TTC au titre d'une année civile pour un agent de catégorie B et A.

La mise en place de plafonds a pour objectif de faciliter les prévisions budgétaires ainsi que la validation des demandes d'utilisation du Compte Personnel de Formation (CPF).

Monsieur le Maire indique que les montants proposés ont été revalorisés par rapport à la proposition initiale. Comme cela avait été évoqué, il précise qu'il était resté ouvert à une augmentation des plafonds par action de formation, ce qui a été le cas.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à se prononcer.

Sur 28 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
28	0	0	0

Le Conseil Municipal, ADOPTE à l'unanimité, les plafonds financiers par action de formation tels qu'exposés précédemment.

VIII – FIXATION DE LA REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION

Monsieur le Maire fait part du recrutement de 15 agents recenseurs pour le recensement de la population qui se déroulera au début de l'année 2019 (de Janvier à Février).

La fixation des tarifs de rémunération qui est établie en fonction des éléments forfaitaires décrits ci-après :

- Feuille de logement : 1,70 €
- Bulletin individuel : 2,00 €
- Demi-journée de formation : 30,00 €
- Tournée de reconnaissance : 30,00 €
- Forfait déplacement (calculé en fonction de la densité de la zone) :
 - . Zones urbanisées 70,00 €
 - . Zones moyennement urbanisées 140,00 €
 - . Zones faiblement urbanisées 210,00 €

Monsieur le Maire précise que certains postes ont été revalorisés, d'autres sont restés à l'identique par rapport au recensement de 2014.

Sur 28 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
28	0	0	0

Le Conseil Municipal, ADOPTE à l'unanimité, la rémunération des agents recenseurs qui participeront à l'opération de recensement 2019 à raison des éléments de rémunération forfaitaire définis précédemment.

QUESTIONS DIVERSES

1. Agenda

Monsieur le Maire rappelle quelques dates à retenir pour début 2019 :

- ✓ 08/01/2018 : Vœux à la population
- ✓ 11/01/2018 : Vœux au personnel communal
- ✓ 16/01/2018 : Vœux Alès Agglomération
- ✓ 22/01/2018 : Date prévisionnelle du prochain Conseil Municipal

2. Grappe Cévenole

Monsieur le Maire fait part de plusieurs médailles obtenues par la Cave Coopérative "La Grappe Cévenole" pour des vins qui ont été primés.

3. Signalétique Maison Pour Tous Louis Fontane

4. Mouvements de contestation

La séance du Conseil Municipal est levée à 22H00.
